

Arrêté ministériel n° 2009-335 du 25 juin 2009 modifiant l'arrêté ministériel n° 2009-74 du 13 février 2009 fixant les tarifs des droits d'accises sur les alcools et les boissons alcooliques et le montant de la taxe sur certaines boissons alcooliques pour l'année 2009

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	25 juin 2009
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 3 juillet 2009 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Produits et services ; Impôts et taxes divers

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2009/06-25-2009-335@2009.07.04>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Convention franco-monégasque du 18 mai 1963 rendue exécutoire par l'ordonnance souveraine n° 3.087 du 19 août 1963 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.666 du 14 août 1942 modifiant et codifiant les mesures économiques et fiscales concernant les boissons et liquides, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-74 du 13 février 2009 fixant les tarifs des droits d'accises sur les alcools et les boissons alcooliques et le montant de la taxe sur certaines boissons alcooliques pour l'année 2009 ;

Article 1er

Voir l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-74 du 13 février 2009.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter du 1er mars 2009.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 3 juillet 2009

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7919>